

# RECHERCHE DE MECENES

## CONTEXTE

- Budget des municipalités en baisse -> budget des sports impacté
- Offre sportive en hausse -> plus d'associations candidates à des subventions
- Disparition annoncée de certaines collectivités territoriales (départements...)
  - **Subventions publiques sont amenées à diminuer**
- Augmentation l'an prochain des licences de 5 à 8 €
- Pouvoir d'achat des habitants du 93 est dans l'ensemble faible
  - **La hausse des cotisations ne pourra compenser la baisse des subventions**

## MECENAT

**Loi du 1er août 2003** : possibilité de délivrer des reçus pour dons aux particuliers et entreprises qui font des dons => possibilité de faire bénéficier des réductions d'impôts liées au mécénat. Ce dispositif a été mis en place pour que les particuliers et les entreprises se substituent à terme à l'Etat pour financer le fonctionnement des associations.

Nous faisons appel au mécénat pour des dépenses exceptionnelles (tables, maillots...)  
Le mécénat doit aujourd'hui faire partie intégrante du budget de fonctionnement.

Comment faire en sorte que votre association soit éligible à délivrer des reçus fiscaux ?

### **Demande d'habilitation pour délivrer des reçus de dons**

L'association doit être reconnue par l'Etat comme d'Intérêt Général. (Art. 200 et 238 bis du CGI)

- Associations d'utilité publique ou Organismes d'intérêt général

Elle peut par conséquent recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux aux mécènes.

Cette demande doit être formulée auprès de la direction départementale des services fiscaux.

*Si les services ne répondent pas au bout de six mois (à partir de la réception de la demande ou des éventuelles informations complémentaires réclamées), l'association peut sans souci délivrer des reçus de dons ouvrant droit à des réductions d'impôts pour le donateur.*

Document : CERFA N°11580\*03.

Comment démarcher les particuliers ?

*Réduction d'impôt s'élève à 66 % des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.*

Proposer aux adhérents d'effectuer un don au club plutôt que de s'acquitter d'une cotisation.

Solliciter les adhérents de longue date. Proposer un scénario gagnant/gagnant équitable.

Exemple : Don de 300 € VS cotisation de 200 €. Gain de 100€ pour le club, 98 € pour l'adhérent.

Spécifier dans les statuts que les membres bienfaiteurs se voient offrir l'adhésion au club.

Comment démarcher les entreprises ?

*Réduction d'impôts sur les sociétés : 60% du don dans la limite de 5 % du CA (loi du 1/01/2003)*

Capitaliser sur son réseau :

- « Fournisseurs » du club (commerçants, banque, assurance...).
- Adhérents du club : faire passer la plaquette au service concerné de leur entreprises.
- Mairie : solliciter l' élu au développement économique (entreprises récemment implantées).

Avoir une démarche positive : le mécène accompagne le développement de l'association (pas là pour combler un déficit). Ne pas dénaturer le projet associatif en fonction du financeur.

# PLAQUETTE DE PARTENARIAT

Le document doit être :

- **Synthétique** de par son format (un dirigeant d'entreprise a peu de temps)
- **Attractif** de par sa présentation (démontrez vos compétences)
- **Convaincant** de par son contenu (faites adhérer à votre projet l'interlocuteur)

**Formats :**

- Numérique : fichier PDF transférable par mail (taille inférieure à 3 Méga)
- Papier : A4, couleur, 4 à 8 pages, papier de qualité, texte concis et illustrations.

**Page de garde :**

Logo du club (nom entier et sigle)

Slogan

Photo de groupe

**Présentation du club :**

Historique/Palmarès

Licenciés (nombre et profil)

Encadrement (dirigeants, entraîneurs, arbitrage)

Infrastructures (salle, club house... /capacité, emplacement, accessibilité en transport)

Valeurs du club

**Description du projet :**

Ambition sportive

Evènements

Projets sociaux

**Contreparties :**

Supports de communication (banderoles, flocage maillots, site web, réseaux sociaux...)

Animation d'un créneau entreprises

Habilitation à délivrer des reçus fiscaux

**Partenaires / Budget :**

Situation financière saine / Diversification des ressources financières

Transparence

Partenaires (commune(s), CNDS, FFTT, équipementiers...)

**4<sup>ème</sup> de couv :**

Nom et coordonnées du contact (fonction, mail, téléphone)

Siège social et lieu(x) de pratique

Réseaux sociaux